

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

DÉLIBÉRATION DE 2022 080

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE LAMOTHE MONTRAVEL sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 07 décembre 2022

<u>Présents:</u> Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Dominique IBERTO, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON

<u>Pouvoirs</u>: Georges MADELAINE par Gilles TAVERSON, Ghislain PANTAROTTO par Thierry BOIDÉ, Sylvie CROSSOIR par Michel FRICHOU, Hélène DONADIER par Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO par Marie-Catherine ROHOF, Jean-Louis REY par Karine LEY, Éric FRÉTILLÈRE par Cyril BARDE, Yves JACQUELIN par Marc GRANDY

Secrétaire : Jean-Claude MAILLAT

<u>Membres en exercice :</u> 32 <u>Présents :</u> 20 <u>Votants :</u> 28 <u>Abstentions :</u> 0 <u>Contre :</u> 0 <u>Pour :</u> 28

OBJET : DM N°4 - BUDGET PRINCIPAL

Le Président expose au Conseil Communautaire que :

- La comptable du Trésor Public demande que les adhésions aux Missions Locales de Bergerac et Ribérac soient payées à l'article 6281 et non à l'article 6574 comme cela est inscrit au BP depuis plusieurs années. Il convient ainsi d'abonder l'article 6281 à hauteur de 12 143 € et de diminuer l'article 6574 de 12 100 € prévus au BP.
- Les annulations de l'USTOM sur les années antérieures sont plus abondantes que prévues et il convient donc d'abonder l'article 673 à hauteur de 3 500 €. Il rappelle que ces sommes sont inscrites en dépenses mais qu'elles sont bien prises en charge par l'USTOM et déduites des appels réalisés chaque année.
- Vu l'augmentation des appels de l'USTOM pour la facturation des Ordures Ménagères sur le territoire, il convient de rajouter en dépenses et en recettes 65 780.27 €.

Il précise qu'il est ainsi nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DÉPENSES	
022	Dépenses imprévues		_	12 143.00 €
6281	Adhésions Missions Locales			+ 12 143.00 €
022	Dépenses imprévues		_	3 500.00 €
673	Annulations USTOM			+ 3 500.00 €
6574	Participation Missions Locales		_	12 100.00 €
SOLEZ	Dépenses imprévues			+ 12 100.00 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

70611 Redevance USTOM	+ 65 780.27 €	
65548 Ordures Ménagères USTOM		+ 65 780.27 €
TOTAL	+ 65 780.27 €	+ 65 780.27 €

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Président, Thierry BOIDÉ